

Finances de l'Église

Quelle communication ?

Jean Doussal

La première semaine de décembre 2020, la Conférence des évêques de France faisait état d'un déficit probable de « 90 millions » dû à la Covid-19. L'année 2020 étant celle des millions et des milliards de déficits, les États ont le pouvoir de faire fonctionner la planche à billets et raisonnent en milliards.

Les cultes, pour leur part, font appel aux dons défiscalisés de leurs fidèles et raisonnent en petites coupures car étaler des millions ferait fuir les donateurs... Toutefois, lorsque les millions sont bien expliqués et sans artifices, l'adhésion aux réalités comptables s'impose naturellement. La liberté réclamée par les cultes est confrontée à l'enjeu d'avoir à justifier de leurs recettes et dépenses, tant auprès de leurs bienfaiteurs que des contrôles légitimes par les services fiscaux¹. Une exigence de transparence que l'émission du 22 janvier sur KTO, « Sans langue de buis », devait éclairer. Comment faire comprendre le besoin de recettes, si on ne justifie pas les dépenses ?

sont donc erronés, puisque 90 millions par rapport à 530 conduit à un pourcentage de 16,98 %. Le véritable pourcentage de pertes de recettes est donc 16,98 % de 530, soit 17 % en arrondissant. Pourcentage d'ailleurs extériorisé par la Conférence des évêques de France en décembre², dans le dossier de presse consacré à la campagne « denier 2020 ». Cette perte alors prévisionnelle, annoncée début décembre, doit être corrigée par les ultimes rentrées jusqu'au 31 décembre et par des économies sur les dépenses et les aides liées au « *quoi qu'il en coûte* »... Urgence donc d'évaluer la perte réelle, non seulement par les recettes mais aussi par les économies qui ont pu être réalisées et les aides qui ont été octroyées.

La valse des millions pour l'Église de France, celle des milliards pour les comptes de la France, resteront des mystères pour la majorité d'entre nous, et d'une difficile pertinence pour les donateurs, d'où la question d'un spectateur en cours d'émission : à quand la publication des bilans et comptes de résultats par les diocèses. Ce à quoi l'évêque répondra qu'il est pour cette transparence³. Affirmation d'autant plus facile qu'elle est devenue obligatoire à la fin des années 2000. Du moins lorsqu'elle est respectée et qu'elle s'étend au niveau doyenné et paroisse... Au niveau de ceux-ci, les recettes sont amputées des reversements à l'évêché : les recettes sont ainsi minimisées, tandis que les dépenses sont scrupuleusement exposées et détaillées. Le salaire et les cotisations sociales des laïcs sont portés à la connaissance des fidèles, tandis que le prêtre ne coûte rien puisque son traitement est comptabilisé au niveau diocésain.

L'émission « *sans langue de buis* » était censée ouverte à la transparence... mais le contradictoire était-il au rendez-vous ? D'abord sur le plateau, ensuite par les personnes appelées à intervenir en direct. Les deux laïcs présents : d'une part Christophe Rousselot, en charge des Ressources au diocèse de Paris et à la Fondation Notre Dame, sera, dans la suite de notre exposé, qualifié de « *représentant parisien* » par commodité et par différence à la présence provinciale ; d'autre part,

Olivier Lefort, du diocèse de La Rochelle et Saintes, sera « l'économiste diocésain ». Tous deux venaient en soutien, en praticiens... et seulement un peu en contradicteurs, jusqu'à devenir plus « *clercs* » que l'évêque. Mgr Moutel sera amené à nuancer la science canonique de l'économiste diocésain : certes, l'évêque est responsable, mais dans le cadre d'un véritable travail d'écoute et d'une authentique liberté d'expression des membres de ses conseils. Les présences sur le plateau interpellaient les modes de désignation en usage dans les diocèses : cadres supérieurs, catholiques consensuels et soucieux de suivre les préconisations hiérarchiques... L'économiste canoniste insiste : pas question qu'ils soient soumis à un mode d'élection par les fidèles. A ces premiers constats, quelles vérités et quels « *non-dits* » dans l'émission du 22 janvier ?

L'immobilier comme variable d'ajustement ?

Selon Mgr Moutel, 40 % des recettes vont à l'immobilier, 35 % au traitement des prêtres et des laïcs, et le reste, autour de 25 %, aux « *actions pastorales* ». Pour l'immobilier, si la majorité des édifices existant avant la loi dite de Séparation sont à la charge de l'État, des départements ou des communes, les églises construites après 1905 pèsent lourd pour l'entretien, la sauvegarde et la rénovation de l'immobilier, propriété des associations diocésaines. L'émission aboutira au constat, qu'en ce domaine, on peut encore trouver des ressources pour rééquilibrer les comptes. Pour cela, l'économiste diocésain en appellera au « *courage* », insistant sur le fait que la responsabilité juridique restera à l'évêque seul. Quoi qu'il arrive ?

Etienne Lorailière, l'animateur KTO, appelle alors un curé d'Avignon, suite aux remous médiatiques suscités par les quelque « 4 millions » consacrés au Grand Séminaire d'Avignon. Le Père Baudouin Ardillier réclame des élections au sein des doyennés en vue des nominations au Conseil diocésain pour les affaires économiques, et qu'ainsi des profils de conseiller ne

L'émission de KTO avait pour thème « *L'Église et l'argent* » et comme évêque en charge de répondre aux « *interrogations* », Mgr Moutel, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, président de la Commission épiscopale financière de la Conférence des évêques de France. Pour les chiffres, il s'agissait de clarifier les 90 millions médiatisés dont il est affirmé qu'ils représentent 30 à 40 % des recettes. Celles-ci se montent, selon Mgr Moutel, à 530 millions pour l'ensemble des diocèses de France. Les pourcentages entre 30 et 40 %

DÉCRYPTAGE

relèvent plus de la « gentillesse ». Il demande en outre, qu'au niveau national, un Conseil, au sein de la Conférence des évêques de France, chapote les décisions épiscopales et les évalue. Indirectement, la charge est lourde contre Mgr Cattenoz devenu archevêque « émérite ». Nous nous sommes donc intéressés à la constitution du Conseil avignonnais mis en place par ce dernier : trois prêtres qui n'auraient pas eu automatiquement l'aval du Conseil presbytéral, une gentille religieuse, supérieure d'un institut consacré, l'économiste diocésain salarié de l'évêque, deux laïques et cinq laïcs dont il ressort qu'ils relèvent tous de responsabilités patronales ou du statut « entrepreneur indépendant ».

Sur ces compétences essentiellement managériales et financières, également sur le plateau, le représentant parisien fait l'éloge pour son diocèse des immenses qualités et de l'anonymat à préserver car il s'agit d'hommes et de femmes « connus » par ailleurs... De son côté, l'économiste diocésain rappellera, à l'adresse de Mgr Moutel, qu'ils n'ont pas à être « élus » ! A la question directe de l'animateur KTO, sur une éventuelle opposition de sa part aux décisions de son évêque de La Rochelle et Saintes, il refusera de répondre, en se lançant à nouveau dans le rappel des règles canoniques. A quoi Mgr Moutel lui rétorquera que le droit canon interdit à l'évêque de faire appel à des cousins « ce que l'on peut étendre à la désignation de "copains" ».

Olivier Lefort n'en sera pas désarçonné, il va donner en exemple son diocèse d'appartenance dont la centaine de biens immobiliers a fait l'objet d'un audit détaillé de soixante pages. Il en ressort l'urgence de quelque « 5 millions » de travaux. Que faire en bon gestionnaire : en vendre quatre et rénover le cinquième, et voilà qu'on a les « 5 millions » ! Pour une bonne appréciation de la démonstration, nous nous reportons à la dernière publication des comptes de l'association diocésaine de La Rochelle et Saintes, soit les comptes de 2019⁴. La centaine de biens immobiliers est comptabilisée pour 746 885 € en terrains et 7 402 669 € en constructions amorties à hauteur de 3 432 955 €, soit une valeur nette de 3 969 714 €. L'économiste nous dit qu'il lui faut « 5 millions » pour procéder à des réparations urgentes. Si donc la centaine de biens immobiliers à la charge de l'évêché est comptabilisée autour de « 4 millions », et qu'il suffit d'en vendre 3 ou

4 pour dégager « 5 millions », on peut en déduire que le parc immobilier du diocèse de La Rochelle et Saintes est encore en mesure de faire face à des travaux et de combler des déficits... Certes, les choses ne sont pas aussi simples, mais en immobilier, les diocèses de France ont encore des « millions ».

Constat bien plus important pour le diocèse de Paris. En charge d'apporter une juste appréciation des éventuelles plus-values dans le diocèse le plus riche de France, le représentant parisien détourne l'attention du côté des congrégations religieuses, sur lesquelles le diocèse n'a pas de prise⁵. Elles sont à la merci de promoteurs immobiliers « qui font leur métier » et ne peuvent être critiqués pour cela... Le sujet est délicat, mais soyons rassurés : les nombreux conseillers cooptés par l'évêque de la capitale... veillent. Les « bonnes pratiques » sont ensuite relayées par l'économiste du diocèse de Rodez et la rayonnante Sœur Diane de l'Abbaye de Boulaur... L'économiste diocésain de La Rochelle et Saintes ne peut s'empêcher de rebondir : voilà comment attirer les donateurs, en leur confiant par exemple le financement de tel ou tel vitrail. Une trouvaille qu'il expose comme innovante, en oubliant qu'elle figure dans la majorité de nos églises... par les dons des générations qui nous ont précédés et l'inscription du ou des donateurs en bas des vitraux. L'enthousiasme de l'économiste est tempéré sur le plateau : se défaire de tel ou tel bien nécessite beaucoup de doigté vis-à-vis des populations, en souvenir de parents lointains ou proches ayant contribué, ou vécu dans un patrimoine qui fut ou est à l'origine de leur foi. Qu'importe : « courage » nous dit l'économiste diocésain... pour trancher.

Les prêtres avant tout... Les laïcs autre variable d'ajustement ?

L'immobilier ayant été au cœur de l'émission, la question des 35 % consacrés aux prêtres et laïcs sera quasiment éludée sauf pour susciter une réaction spontanée de Mgr Moutel : « Pas question de réduire la part des prêtres. » Le représentant parisien approuve, d'autant que le traitement des prêtres (évêques compris) serait de 1000 euros à égalité pour tous (cliché martelé depuis des décennies par l'Église de France). Une contre-vérité que l'évêque corrige : « le Smic + 300 euros »... dont il faudrait d'ailleurs disséquer (c'est nous qui ajoutons) les différentes rubriques,

constituées d'avantages en nature et d'honoraires de messe défiscalisés. Mais le sujet est tabou, et l'Église de France est essentiellement pauvre comparée à des évêchés voisins... Nous cherchons donc les témoignages des prêtres eux-mêmes, en particulier par le Livre blanc que l'APSECC consacrait à ce sujet en 2006⁶. L'intérêt particulier de ce Livre blanc pour notre sujet est la réalité des revenus du clergé, et le constat massif d'une vie matérielle qualifiée de « pauvreté confortable », voire d'« aisance financière ». La très grande majorité des 1 200 prêtres ayant répondu à l'enquête rejoignait ce témoignage : « Je suis à l'aise financièrement. » Les difficultés, les revendications étaient par ailleurs profondes, mais sur le plan strictement financier, les préconisations apparaissaient minimes au regard de toutes les autres : solitude, célibat, controverse avec des laïcs ou tel évêque, découragement face à la sécularisation, apathie des fidèles, divergence profonde entre deux générations de prêtres, celle ayant vécu Vatican II et celle issue des pontificats Jean Paul II et Benoît XVI.

Loin de nous de discuter la question du traitement des prêtres. Soulignons simplement que les diocèses les libèrent du souci d'épargner, en comblant les pensions particulièrement basses de leur régime de retraite... pour lequel l'Église de France avait imparfaitement cotisé⁷. Flou institutionnel du côté de la situation objective des prêtres dont il faut avant tout garantir les ressources, tout en habillant celles-ci d'un label de pauvreté. L'émission de KTO a été en outre déficiente à propos du « traitement » des laïcs qui assurent aujourd'hui la survie de l'Église catholique en France : licenciements, postes de salariés remplacés par des contrats de bénévolat, absences de protection sociale pour les bénévoles, relations prêtres/laïcs... autant de sujets régulièrement hors communication épiscopale à l'adresse des donateurs, et qu'il faudrait pourtant éclairer.

Certes, les diocèses sont désormais tenus à la publication de leurs comptes. Mais dans ceux-ci, comment est transcrit le salaire des ouvriers de l'Évangile ? Reprenons les comptes du diocèse de La Rochelle et Saintes pour en extraire quelques données (cf. le tableau en lien avec cet article). De 2017 à 2019, le nombre de prêtres augmente en passant de 88 à 95. En réalité, il s'agit de prêtres venant de l'étranger, tandis que

Prêtres et laïcs Diocèse de La Rochelle et Saintes

Chiffres en milliers à commenter

	2017		2019			2016	2017	2018	2019
	Nbre	E,T,P	Nbre	E,T,P					
Prêtre	19	14,3	17	13,5	Charges de personnel (prêtres et laïcs)	3 041	2 826	2 533	2 612
Maison diocésaine	3	3	4	3,6	cotisations sociales comprises				
Diocésain	16	13,5	14	10,8	Provision pour prêtres retirés	2 501	2 594	2 539	2 506
Total Laïcs salariés	38	30,8	35	27,9	= Epargne pour leur retraite				
Total prêtres	88		95		Provision pour litiges	238	438	593	593
					Contentieux lié aux legs				
Laïcs en paroisses	41	12,81	33	10,6	Provision fin de carrière pour laïcs salariés	219	208	233	242
					= Pour solder leur départ, mais rien après				
Total laïc	79	43,61	68	38,5	et seulement s'ils ont été salariés				

NB: E,T,P = équivalent temps plein

les prêtres de plus de 75 ans passent dans la catégorie des « prêtres retirés ». Dans le même temps, le recours aux laïcs diminue tant du côté des salariés que de ceux en contrat de bénévolat⁸: démobilité de ces derniers ? Une chose est sûre, ces bénévoles ne passent pas du côté des laïcs salariés, eux-mêmes en diminution. La provision consacrée à garantir les vieux jours des prêtres se maintient à « 2,5 millions » ; l'indemnité de fin de carrière des laïcs s'élève à 2,4 k euros, soit le dixième de la provision consacrée aux prêtres retirés dont le diocèse garantit l'assistance et les besoins financiers jusqu'au décès. On rappellera ainsi : les EHPAD qui leur sont dédiés ont une qualité de soins auxquels les laïcs ne peuvent accéder que par des moyens financiers au-dessus de la moyenne.

Une progression de charges nous interpelle plus particulièrement : la dotation aux provisions ayant conduit à la réserve pour litiges concerne des contestations judiciaires liées à deux legs. L'occasion de dire que ceux-ci ne rentrent dans les produits « exceptionnels » que par l'exercice comptable de l'année de réception effective. Ce qui peut être long, mais représente, dans un budget prévisionnel, une possibilité d'inscription. En 2019 dans le diocèse de La Rochelle et Saintes, les produits de la générosité des fidèles s'élève à « 4,5 millions ». Oui, il convient de continuer à faire état de « millions », mais en les comparant aux millions d'euros de dépenses. Ici, les 2,6 millions de charges de personnel, prêtres et laïcs 2019, sont à mettre en parallèle avec les 3 millions en 2016. La baisse est au détriment des salariés laïcs... Mais revenons aux recettes. Aux 4,5 millions de dons 2019, vient s'ajouter le « million » de legs et donations (assurance

vie dont le diocèse est inscrit bénéficiaire) encaissés en 2019... La façon de présenter les legs comme aléatoires et exceptionnels se révèle en fait comme une constante proche du million dans les rapports comptables de 2016 à 2019. Là aussi, des astuces de présentation comptable qu'il est important de décrypter, d'autant que les campagnes, pour les legs auprès des personnes âgées, se sont intensifiées ces dernières années dans les institutions cathos (diocèses, fondations, congrégations). L'Église de France a acquis en ce domaine un vrai savoir-faire pour capter les papys et les mamies (expression entendue pendant l'émission), vers le « Jour du Seigneur »...

Les actions pastorales : aux laïcs de trouver les astuces de financement

Le sujet est abordé par les propos alertes de Marie Payen, responsable de la Pastorale « Jeunes » au diocèse de Cambrai : quels moyens financiers seront alloués aux pèlerinages et autres JMJ proposés aux jeunes, compte tenu des difficultés financières de ce diocèse particulier ? La réponse épiscopale va plaire aux personnes présentes sur le plateau : amener les jeunes à verser 1 euro et faire campagne dans les paroisses pour que cette somme soit multipliée par 50 ou 100 grâce aux papys et mamies (sic) des familles et des assemblées paroissiales. La jeune interviewée ne sera pas invitée à réagir ; elle aurait certainement dit, que pour se financer les jeunes ne manquent pas d'idées : ventes de gâteaux, déplacements à domicile pour apporter des croissants au petit déjeuner, prestations musicales ou théâtrales, etc. Allons plus loin dans l'examen de cette réponse épiscopale qui se voulait enjouée : elle met en relation

les petits-enfants et les grands-parents dont la capacité financière serait de 50 à 100 fois supérieure... Le problème financier à résoudre au plus vite par l'Église de France, n'est-il pas plutôt au niveau des générations intermédiaires, à savoir tout simplement les parents ? Quelle est leur participation financière à la catéchèse, aux diverses activités pastorales, au denier de l'Église ? Le système financier de l'Église de France repose sur les quêtes, offrandes, deniers et legs d'une génération qui s'en va. Quelles solutions mettre en place pour la survie des diocèses ? A quelles conditions, les générations, aujourd'hui actives, consentiront à les sauver financièrement ?

Une minorité convaincue, prêtres et laïcs, de ces générations entre 30 et 60 ans, entend relever le défi, mais est-elle vraiment en mesure de faire face aux dépenses structurelles ? Cette minorité réclamant les messes durant le confinement est-elle en connivence avec la majorité des femmes et des hommes susceptibles de subvenir aux besoins du culte encore majoritaire en France et dont bien des donateurs ne partageaient pas les dérogations réclamées au Conseil d'État ? La vente encore possible de l'immobilier n'est qu'un palliatif de court terme. La charge de personnel devient vite incompressible, les actions pastorales nécessitent une véritable prise en charge financière par ceux qui les réclament... La question devient : pourquoi les donateurs potentiels de ces générations non retraitées ne sont pas au rendez-vous des appels au denier de l'Église, alors que par ailleurs ces générations en activité sont de moins en moins présentes aux quêtes et aux offrandes culturelles ?

DÉCRYPTAGE

La minorité identitaire ne sauvera pas une institution contestée dans ses prises de position, et dans des affirmations théologiques de plus en plus étrangères aux femmes et hommes de bonne volonté qui sont leurs contemporains et nos compagnons d'humanité. Les restructurations successives des paroisses ont créé une distance de plus en plus grande avec les communautés d'habitants. Les vérités catholiques ne font plus recette dans celles-ci ni dans le monde éducatif en général, ni dans les médias. Repenser notre Foi à la manière d'un Joseph Moingt, pour ne citer que cette référence parmi bien d'autres, est devenu un préalable. Ils ont osé dire haut et fort qu'il faut repenser la matière même de nos croyances dogmatiques, tenir compte de l'exégèse, des aléas de l'Histoire chrétienne, des apports scientifiques, jusqu'au questionnement sur la pertinence des religions et des spiritualités.

L'institution est nécessaire. Mais aujourd'hui, éloignée des communautés d'habitants et de la communauté humaine contemporaine, elle est sur la défensive et à contre-courant, jusqu'à s'en glorifier... Si tel est son choix, beaucoup de donateurs n'en sont pas convaincus, et les identitaires ne suffiront pas à régénérer les dons nécessaires pour assumer les dépenses. L'émission n'est pas allée au bout d'une communication, qu'un peu plus de contradictoire aurait pu éclairer. Ce contradictoire n'était pas sur le plateau, le déni était avant tout du côté des laïcs que les évêques choisissent pour les conseiller, gardant pour eux les partitions pastorales. La transparence n'y gagnait pas, ni du point de vue des constats ni de celui des véritables mesures à prendre.

En cours d'émission, Etienne Loraillère faisait appel à Vincent Schürr, présenté comme « ancien dirigeant d'entreprises industrielles » devenu gérant d'INVELIS, holding spécialisée dans le conseil aux entreprises en difficulté. Un profil qui correspond aux conseillers recherchés par l'Église de France pour les affaires économiques. Vincent Schürr a souvent reçu « mission » de redresser les finances de diocèses, il est appelé pour des formations et des colloques. Dans la présente émission, il était sollicité pour exposer les solutions qu'il préconisait. Il sera interrompu par des remarques qui pointaient la différence entre la richesse du diocèse parisien et des grandes métropoles, et celle des diocèses

de province ou de périphérie. Ses constats pour les petits diocèses manquaient de clarté comptable, par confusion entre fonctionnement et investissement, et des habitudes qui n'avaient pas été repensées par de véritables remises en cause. Reprenant la main, l'évêque assure que les choses avancent, et l'animateur de ce « Sans langue de buis » nous emmène, par de nouveaux témoignages, vers des pratiques innovantes ou réussies. Esquive encore d'un débat musclé au profit d'une vue sereine et confiante... « pleine d'espérance » conclut l'économiste diocésain.

« La minorité identitaire ne sauvera pas une institution contestée dans ses prises de position, et dans des affirmations théologiques de plus en plus étrangères aux femmes et hommes de bonne volonté qui sont leurs contemporains et nos compagnons d'humanité. »

Mais le mot de fin appartient à l'évêque. Mgr Moutel fait référence à la deuxième lettre aux Corinthiens chapitres 8 et 9. « Que chacun donne suivant ce qu'il a décidé en son cœur sans regret et sans contrainte, car Dieu aime ceux qui donnent joyeusement. »... Sauf votre honneur : il semble que cette joyeuseté s'inscrive dans un contexte d'adhésion à la foi reçue des apôtres, de reconnaissance des charismes et de l'exemplarité de l'institution : « De même que vous excellez en tout (ndlr vous les fidèles), foi, parole, science, empressement de toute nature, charité que nous vous avons communiquée, il vous faut aussi exceller en cette libéralité. Ce n'est pas un ordre que je vous donne, je veux seulement, par l'empressement des autres, éprouver la sincérité de votre charité » (2 Cor, 8,7-8) □

1. Le refrain consistant à marteler que « l'Église ne vit que des dons de ses fidèles » est réducteur : par la défiscalisation (66 %) l'État se prive de recettes qu'il doit chercher ailleurs par des taxes et impôts. En outre, l'examen des comptes de l'Église montre qu'elle bénéficie de plus-values mobilières et immobilières, de compensation en matière de Sécurité sociale, de loyers, de rétributions.

2. <https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/12/Dossier-de-presse-Denier-2020-VDEF.pdf>

3. Il convient de rappeler que, depuis la fin des années 2000, la publication des comptes par les associations diocésaines est une obligation, et que ceux-ci sont accessibles par le Journal officiel des associations, mais c'est loin d'être le cas pour les congrégations

4. https://www.journal-officiel.gouv.fr/document/associations_a/308801091_31122019

5. Une réalité dont nous ne minimisons pas la difficulté : oui, l'immobilier des diocèses représente encore une marge de désengagement justifié mais de plus en plus limité. Dans le même temps, l'immobilier des congrégations dans tous les diocèses pose un véritable enjeu pour l'Église de France : le marché des maisons religieuses est anarchique, la Conférence des religieuses et religieuses (CORREF) essaie de le réguler. Les évêques ne sont pas toujours très diplomates pour engager les concertations avec celles et ceux qu'il conviendrait de convaincre. CEF et Corref tentent des médiations, tandis que chaque congrégation garde la mainmise, pas toujours avec le souci de l'Église universelle ni d'ailleurs des pauvres... Golias aura bientôt des exemples concrets à produire.

6. François Pierre Boursier, *Un voyage intérieur dans l'Église*, APSECC, 2006. L'Association protection sociale et caisses des cultes a été fondée en 1979 par les prêtres de la génération du Concile, soucieux d'obliger leur Église à assumer pleinement les règles de la Sécurité sociale en cotisations et prestations. Elle continue à être la voix des préconisations des prêtres en exercice auprès des évêques et de leur Conférence.

7. Cf. le livre *Église qu'as-tu fait de la caisse des cultes ?*, Golias, 2009, ainsi que divers articles sur la Cavimac, et ce régime spécial de la Sécurité sociale des cultes.

8. Le rapport fait état, page 17, de 68 laïcs au service du diocèse dont il distingue 35 salariés, et en « NB » 33 comme « personnel » en paroisse. A priori, les comptes des paroisses étant compilés au niveau diocésain, leurs « charges » devraient figurer dans la ligne « laïcs salariés ». On notera par ailleurs que le rapport comptable, page 8, indique que les contributions des bénévoles en biens et services « n'ont fait l'objet d'aucun recensement ni valorisation ».